PEE
Entités du groupe

☐ **BULLETIN D'OUVERTURE DE COMPTE**
☐ **BULLETIN DE VERSEMENTS**

Groupama ÉPARGNE SALARIALE

IDENTIFICATION

Attention : Toutes les rubriques sont à remplir obligatoirement

Votre employeur : ..... **Date d'entrée :** ... / ... / .....

Vos coordonnées :

Nom : .....

Prénom : .....

N° Sécurité sociale : | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse (personnelle) **:** .....

CP : ..... **Ville :** .....

Tél. : ... ...

E-mail : ..... @ .....

Votre type de versement

Attention : ne choisissez qu'un seul type de versement

☐ **par carte bancaire** directement en ligne depuis votre espace personnel sur www.groupama-es.fr

☐ **par chèque** à l'ordre de « Groupama Épargne Salariale », il doit être à votre nom (ou compte joint).

☐ **par prélèvement** en cas de mise en place de versements programmés, joindre un RIB à votre nom et précisez la périodicité ci-après.

RÉPARTITION DES VERSEMENTS VOLONTAIRES

Choisissez un ou plusieurs fonds en indiquant un minimum de 10 € par fonds. Si vous avez opté pour le prélèvement régulier, inscrivez le montant du prélèvement (et non le montant total sur l'année) :

Nom du fonds	Montant
☐ 89189 GER Perspective **Trésorerie**	..... €
☐ 89199 GER Perspective **Dynamique**	..... €
☐ 89239 GER Perspective **Équilibre**	..... €
☐ 102349 GER Perspective **Solidaire**	..... €
☐ 107209 GER Perspective **Prudent**	..... €
☐ 117789 GE Perspective **Actions Internationales**	..... €
☐ 117819 GE Perspective **Sélection PME-ETI**	..... €
☐ 117829 GE Perspective **Court Terme**	..... €
MONTANT TOTAL (minimum de 40 €)	..... €

MODALITÉS

Un document d'identité vous sera demandé pour tout versement à partir de 8000 €, accompagné d'un avis d'imposition pour un versement d'un montant de 15 000 € et plus.

Mandat de prélèvement SEPA :

En choisissant les versements réguliers par prélèvement, vous autorisez Groupama Épargne Salariale (créancier) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte figurant sur le RIB ci-joint des montants dus au titre de vos versements programmés sur votre plan d'épargne salariale.

Périodicité du prélèvement :

☐ MENSUELLE	soit le dernier jour ouvré de chaque mois
☐ TRIMESTRIELLE	soit le dernier jour de chaque fin de trimestre civil (mars, juin, septembre, décembre)
☐ SEMESTRIELLE	soit le dernier jour ouvré de chaque fin de semestre civil (juin, décembre)

NB : le versement de décembre n'est pas pris en compte dans le calcul de l'abondement de l'année

• Je déclare avoir pris connaissance du règlement du plan, des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur remis par mon entreprise et disponibles sur www.groupama-es.fr, ainsi que des modalités de fonctionnement des versements individuels jointes au présent bulletin.
• J'atteste sur l'honneur que mon versement est conforme à la réglementation, notamment qu'il provient bien de mes avoirs personnels et que l'ensemble de mes versements annuels PEE ne dépasse pas 25 % de ma rémunération annuelle brute.

Fait à : .....

Le : ... / ... / .....

Signature :

Une fois complété, daté et signé, faites parvenir ce bulletin à :
Groupama Épargne Salariale - Service Clients - 46 rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9
accompagné de votre chèque (libellé à l'ordre de Groupama Épargne Salariale) ou d'un RIB à votre nom pour le(s) prélèvement(s).

Conformément au Règlement RGPD, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement et la portabilité de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer, pour motif légitime, au traitement en écrivant au Délégué Relais à la Protection des Données : Groupama Épargne Salariale – Service du Contrôle interne – 2 boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre ou par courriel : controleinterne@groupama-es.fr

Groupama Épargne Salariale - Société Anonyme au capital de 8 709 015 euros - RCS Nanterre 428 768 352 - N° de TVA FR96428768352
Siège social : 2 boulevard de Pesaro - 92000 Nanterre - Service clients - 46 rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9